
Norme internationale



730/II

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

Tracteurs agricoles à roues — Attelage trois points — Partie II : Catégorie 1 N (Attelage étroit)

Agricultural wheeled tractors — Three-point linkage — Part II : Category 1 N (Narrow hitch)

Première édition — 1979-05-01

ITeH STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 730-2:1979](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/508eba9-192c-46e1-a5dd-09d5625bc6cd/iso-730-2-1979)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/508eba9-192c-46e1-a5dd-09d5625bc6cd/iso-730-2-1979>

CDU 631.372 : 629.11.013

Réf. n° : ISO 730/II-1979 (F)

Descripteurs : machine agricole, véhicule routier tracteur, accouplement, spécification, dimension, force portante.

AVANT-PROPOS

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales par le Conseil de l'ISO.

La Norme internationale ISO 730/II a été élaborée par le comité technique ISO/TC 23, *Tracteurs et matériels agricoles et forestiers*, et a été soumise aux comités membres en juin 1977.

Les comités membres des pays suivants l'ont approuvée :

Afrique du Sud, Rép. d'	Espagne	Portugal
Allemagne, R. F.	Finlande	Roumanie
Australie	France	Royaume-Uni
Autriche	Inde	Suède
Belgique	Iran	Suisse
Bulgarie	Italie	Tchécoslovaquie
Chili	Mexique	Turquie
Corée, Rép. dém. p. de	Nouvelle Zélande	URSS
Danemark	Pologne	Yougoslavie

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/508eba9-192c-46e1-a5dd-09d5625b66d/iso-730-2-1979>

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/508eba9-192c-46e1-a5dd-09d5625b66d/iso-730-2-1979>

Les comités membres des pays suivants l'ont désapprouvée pour des raisons techniques :

Canada
USA

Tracteurs agricoles à roues — Attelage trois points — Partie II : Catégorie 1 N (Attelage étroit)

1 OBJET

La présente Norme internationale fixe les spécifications pour l'attelage des instruments ou des équipements à l'arrière des tracteurs agricoles étroits à roues au moyen de trois barres d'attelage avec relevage commandé.

de mouvement possible de la potence dans un plan vertical. Elle est délimitée dans les hauteurs maximale et minimale des points d'attelage inférieurs au-dessus du sol entre lesquelles une potence de 360 mm de hauteur peut avoir une inclinaison comprise entre la verticale et 10° par rapport à la verticale, vers l'arrière.

2 DOMAINE D'APPLICATION

La présente Norme internationale est applicable aux tracteurs agricoles étroits à roues avec une puissance maximale à la barre d'attelage¹⁾ de 35 kW.

5 DIMENSIONS⁴⁾

5.1 Points d'attelage et zone de dégagement autour des points d'attelage

3 RÉFÉRENCES

ISO 789/I, *Tracteurs agricoles — Méthodes d'essai — Partie I : Essais de puissance.*²⁾

ISO 730/I, *Tracteurs agricoles à roues — Attelage trois points — Partie I : Catégories 1, 2 et 3.*

Les dimensions concernant les points d'attelage doivent être celles indiquées dans le tableau 2 et celles concernant la zone de dégagement, dans le tableau 1.

5.2 Hauteur, course de relevage et réglage d'aplomb

Ces dimensions doivent être celles indiquées dans le tableau 3.

4 DÉFINITIONS

4.1 Termes de base

Voir ISO 730/I.

4.2 Éléments de l'attelage

Voir ISO 730/I.

4.3 Caractéristiques dimensionnelles de l'attelage

Voir ISO 730/I, excepté définition 21; dans le cadre du présent document, la définition suivante est applicable :

21 réglage de l'inclinaison de la potence³⁾ : Plage utile

6 FORCE DE RELEVAGE

Une force minimale de relevage de 300 N pour chaque unité de puissance (kW) à la barre d'attelage doit être utilisable à une distance de 610 mm à l'arrière des points d'attelage.

NOTE — Les valeurs ci-dessus se rapportent à 90 % de la pression de la soupape hydraulique de décharge et à la hauteur de potence recommandée, et doivent être utilisées à travers toute la zone de pleine puissance.

Lors de la détermination de la force de levage, un angle minimal de 10° entre la verticale et la potence doit être respecté; voir figure 1.

1) Déterminée selon l'ISO 789/I.

2) Actuellement au stade de projet. (Révision de l'ISO/R 789-1968.)

3) Le réglage de la potence contrôle le pointage de l'instrument. La spécification du réglage de potence permet au constructeur du tracteur de déterminer le réglage acceptable de la longueur de la barre de poussée par rapport au point de fixation de l'attelage; elle permet aussi au constructeur de l'instrument de déterminer la gamme de profondeur de fonctionnement de l'instrument pour laquelle on peut obtenir un réglage suffisant du pointage.

4) Les cotes sont basées sur l'hypothèse que le tracteur est équipé de la monte en pneumatiques considérée comme normale par le constructeur du tracteur.

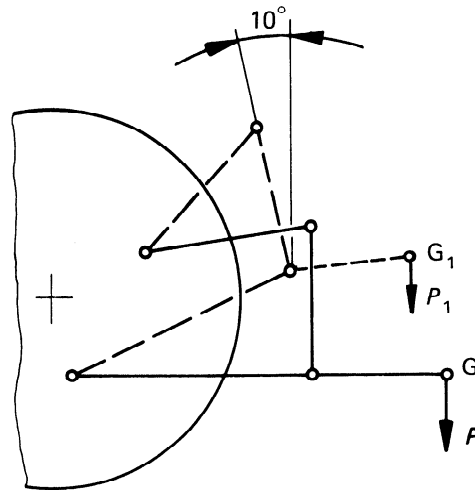


FIGURE 1 – Angle minimal entre la verticale et la potence

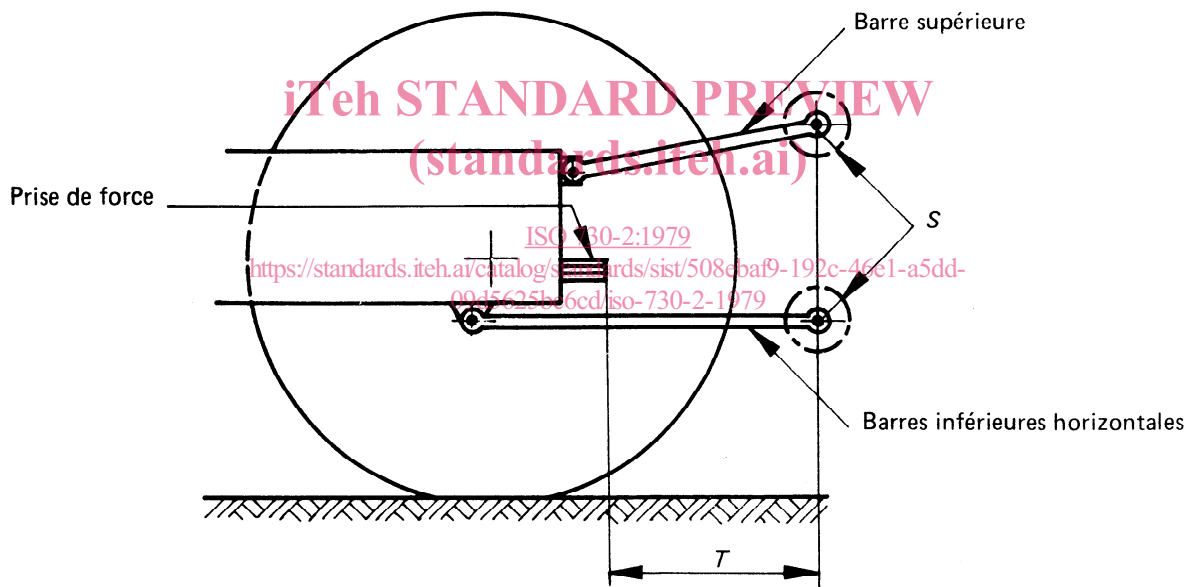
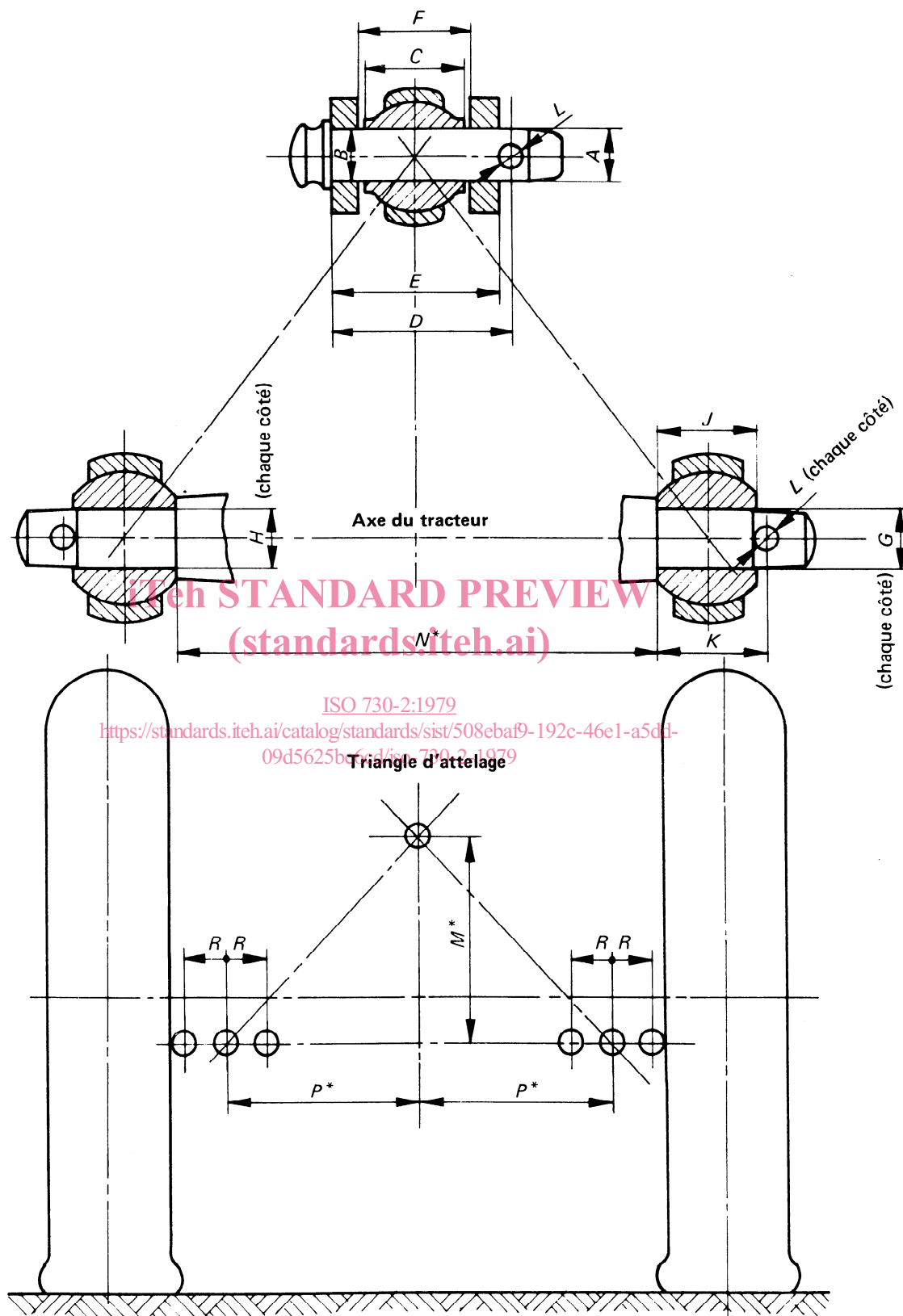


FIGURE 2 – Relation entre la prise de force et les points d'attelage arrière. Zones de dégagement autour des points d'attelage

TABEAU 1 – Dimensions concernant la zone de dégagement autour des points d'attelage (voir figure 2)

Dimensions en millimètres

Dimension	Caractéristiques dimensionnelles	Catégorie 1 N	
		min.	max.
S	Zone de dégagement autour de chaque point d'attelage, rayon de sphère	45	—
T	Distance horizontale entre l'extrémité de la prise de force et l'axe des points d'attelage inférieurs, les barres d'attelage inférieures étant horizontales	300	375



* Dimensions recommandées. Il peut être nécessaire de modifier ces dimensions dans le cas d'instruments spéciaux.

FIGURE 3 — Position des points d'attelage

TABLEAU 2 – Dimensions concernant les points d'attelage
(voir figure 3)

Dimensions en millimètres

Dimension	Caractéristiques dimensionnelles	Catégorie 1 N	
		min.	max.
	Points d'attelage supérieurs		
A	Diamètre de la cheville d'attelage	18,92	19
B	Diamètre de l'alésage de la cheville d'attelage	19,3	19,51
C	Largeur de la rotule	—	44
D	Distance du trou de goupille	76	—
E	Distance entre les faces extérieures de la chape	—	69
F	Distance entre les faces intérieures de la chape	44,5	—
	Points d'attelage inférieurs		
G	Diamètre de la cheville d'attelage	21,79	22
H	Diamètre du trou de la cheville d'attelage	22,4	22,73
J	Largeur de la rotule	34,8	35,0
K	Distance du trou de goupille*	39	—
	Trou de goupille		
L	Diamètre du trou de goupille pour les chevilles d'attelage supérieures	12	—
M	Hauteur de la potence	360** (min.)	
N	Écartement des points d'attelage inférieurs	400 ± 1,5**	
P	Distance latérale des points d'attelage inférieurs au plan longitudinal de symétrie du tracteur	218**	
R	Possibilité de déplacement latéral des points d'attelage inférieurs	50	—

TABLEAU 3 – Hauteur et course de relevage et plages de réglage

Dimensions en millimètres

Référence au paragraphe 4.3	Caractéristiques dimensionnelles	Catégorie 1 N
14	Hauteur des points d'attelage inférieurs	200 (max.)
15	Plage de réglage d'aplomb	75 (min.)
18	Course de relevage	420 (min.)
19	Hauteur de transport (l'axe des points d'attelage inférieurs étant constamment horizontal)	600 (min.)
20	Dégagement d'un point d'attelage inférieur	100 (min.)
21	Réglage de l'inclinaison de la potence Hauteur minimale pour la position la plus élevée Hauteur maximale pour la position la plus basse	420 200

ITeH STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 730-2:1979

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/508ebaf9-192c-46e1-a5dd-09d5625bc6cd/iso-730-2-1979>

* Lorsqu'on utilise des stabilisateurs maintenus par les goupilles des points d'attelage inférieurs pour limiter l'oscillation latérale des instruments, la distance minimale doit être de 51 mm.

** Dimensions recommandées. Il peut être nécessaire de modifier ces dimensions dans le cas d'instruments spéciaux.

Page blanche

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 730-2:1979

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/508ebaf9-192c-46e1-a5dd-09d5625bc6cd/iso-730-2-1979>

Page blanche

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 730-2:1979

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/508ebaf9-192c-46e1-a5dd-09d5625bc6cd/iso-730-2-1979>